



610, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 7B7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Centre Anti-Poison pour le Québec:
(800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666
Tél. (Mtl): (450) 443-1046
Fax. (Qc): (418) 660-8998

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Terre diatomée
Code Produit : TP-4545
No.-CAS : 68855-54-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Laboratoire MAT Inc.
610 rue Adanac
QuebecQC G1C 7B7
CANADA
www.labmat.com
Téléphone : 418-660-8666
Fax : 418-660-8998
Numéro d'Appel d'Urgence : 613-996-6666
Courriel : labmat@labmat.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation (Catégorie 1), Poumons, H372

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger
H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence
P260

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Synonymes : Filter agent

Composant	Classification	Concentration *
Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)		
No.-CAS 68855-54-9 No.-CE 272-489-0 Numéro d'enregistrement 01-2119488518-22-XXXX	STOT RE 1; H372 Limites de concentration: 1 - 10 %: STOT RE 2, H373; > 10 %: STOT RE 1, H372;	>= 80 - <= 100 %
* Pourcentage de poids		
Cristobalit, respirable		
No.-CAS 14464-46-1 No.-CE 238-455-4	STOT RE 1; H372	>= 30 - < 60 %
* Pourcentage de poids		
Quartz, respirable		
No.-CAS 14808-60-7 No.-CE 238-878-4	STOT RE 1; H372	>= 1 - < 5 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

oxydes de silicium

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conseil pour les non-secouristes: Eviter soigneusement de formation et de respirer les poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Conseils pour une manipulation sans danger**
Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.
- Mesures d'hygiène**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.
Pour les précautions, voir section 2.2
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Conditions de stockage**
Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.
- Classe de stockage**
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1D: Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	--------	------------------------	------

Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)	68855-54-9	VEMP	6 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Cristobalite, respirable	14464-46-1	TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspects chez les humains.			
		TWA	0.1 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain			
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspects chez les humains. L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.			
		TWA	0.025 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Carcinogène potentiel chez les humains			
		TWA	0.025 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Cancer du poumon Fibrose pulmonaire Carcinogène potentiel chez les humains			
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.05 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Ontario OELs
Quartz, respirable	14808-60-7	TWA	0.025 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

Remarques	Carcinogène suspecté chez les humains (veut dire que les données chez les humains sont acceptées comme étant adéquates en qualité mais sont conflictuelles ou insuffisantes pour classer l'agent comme A1)			
		LMPT	0.1 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
		VEMP	0.1 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain			
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains.			

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

Protection du corps

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: solide
b) Odeur	Donnée non disponible
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
g) Point d'éclair	()Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	Donnée non disponible
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible

- s) Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.
- t) Propriétés comburantes non

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, Fluorure d'hydrogène

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 2,500 mg/kg
(Méthode de calcul)

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogène possible pour l'homme

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange. - Poumons

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Ce produit contient la silice cristalline (les CS), qui est considéré un danger par l'inhalation. IARC a classifié l'inhalation de CS comme une substance cancérigène pour les humains (Groupe 1). LES CS sont énumérés par NTP comme une substance cancérigène humaine connue. L'inhalation de CS est aussi une cause connue de silicose, une maladie du poumon non cancéreuse., Une inhalation prolongée de silice sous forme cristalline peut entraîner une silicose, fibrose pulmonaire invalidante caractérisée par des modifications fibreuses et des nodules miliaires dans les poumons, toux sèche, essoufflement, emphysème, diminution de l'amplitude thoracique et diminution de la résistance à la tuberculose. A des stades avancés, perte de l'appétit, douleur pleurétique et incapacité totale de travail. Une silicose avancée peut entraîner la mort à la suite d'une insuffisance cardiaque ou de la destruction des tissus pulmonaires. La silice sous forme cristalline fait partie des produits du groupe 2A, considérés comme des "cancérigènes humains probables" par l'IARC et est considérée par le NTP (Programme américain de toxicologie) comme présentant des évidences suffisantes d'une action cancérigène., Les risques chroniques de santé sont associés avec les particules de respirable de 3-4 um par-dessus les périodes prolongées de temps. Actuellement, il y a une compréhension limitée des mécanismes de toxicité à quartz, y compris ses mécanismes pour carcinogenicity du poumon. Les études supplémentaires sont eu besoin de déterminer si la cellule transformant l'activité de quartz est relatée à son potentiel cancérigène., l'inhalation de silice peut causer des désordres au système immunitaire une augmentation des risques de développement de tuberculose pulmonaire et augmentation des maladies rénales D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - > 2,000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 2.6 mg/l

(OCDE ligne directrice 403)

Symptômes: Intoxication chronique:, Pneumoconiose (silicose)

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Epiderme humain reconstitué (RHE)

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 431)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Système d'essais: lymphocyte

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité aiguë par inhalation - Intoxication chronique:, Pneumoconiose (silicose)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Poumons

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Cristobalit, respirable

Toxicité aiguë

Oral(e): Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Poumons

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Quartz, respirable

Toxicité aiguë

Oral(e): Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Poumons

Danger par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Mélange

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants

Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)

Toxicité pour les poissons	Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - > 50 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203) Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 50 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)
Toxicité pour les algues	CE50r - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - > 50 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201) Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)
Toxicité pour les bactéries	CE50 - boue activée - > 1,000 mg/l - 3 h (OCDE Ligne directrice 209) Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)

Cristobalit, respirable

Donnée non disponible

Quartz, respirable

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même. Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des contenants ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT Inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2022-12-13